



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

CAHIER DES CHARGES

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Action 3.2

Accompagnement à la mise en place d'écoles d'alpinisme dans les "Villages d'alpinisme des Écrins"

*Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes
« VILLAGES D'ALPINISME DES ÉCRINS »
2021-2022*

*piloté par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes
en partenariat avec le Parc national des Écrins.*

**Date limite de remise des candidatures
30 juin 2021**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

I. CONTEXTE

A. Présentation de l'Agence de Développement

Créée en 2015 à l'initiative du Département, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes se caractérise à la fois par un périmètre d'intervention qui couvre toutes les filières économiques, touristiques et agricoles et une gouvernance qui associe entreprises et collectivités. Ce Groupement d'Intérêt Public compte, en effet, cent vingt membres fondateurs parmi lesquels la Région, le Département, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les chambres consulaires, les fédérations et les syndicats professionnels.

Les objectifs de l'Agence sont les suivants :

- faire rayonner les Hautes-Alpes en termes de notoriété et d'image ;
- promouvoir les territoires, les entreprises, les produits, les talents et les savoir-faire ;
- attirer visiteurs, entrepreneurs et capitaux ;
- fédérer, structurer et développer les secteurs d'activités qui font l'identité et l'attractivité du département

La stratégie, quant à elle, s'articule autour de deux axes :

- valoriser les ressources et les spécificités des Hautes-Alpes en créant des synergies entre les filières ;
- structurer le développement par le renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés.

B. Le projet "Villages d'Alpinisme des Écrins"

Éléments de contexte

La haute montagne fait l'identité de nos territoires alpins et plus particulièrement pour le massif des Écrins : 2^{ème} site d'alpinisme en France avec des sommets à plus de 4 000 m et les glaciers qui les accompagnent.

Les Écrins sont considérés comme le berceau de l'alpinisme en France : la Barre des Écrins (4 102 m d'altitude) était le point culminant de la France jusqu'en 1860, date à laquelle le Mont-Blanc cesse d'être italien. En 1864, a lieu la première ascension de la Barre des Écrins par Whymper. À l'instar de Gaspard de la Meije, des fratries de guides autochtones ont écrit le mythe de l'alpinisme dans les Écrins. Fondé en 1874, le Club Alpin Français construit une série de refuges dans les Écrins. L'un des plus symboliques, celui de l'Aigle, a été entièrement réhabilité en 2014. Le Parc national des Écrins est créé en 1973 sous l'impulsion des alpinistes et des associations naturalistes. Il est distingué par le Conseil de l'Europe comme Parc européen de la haute montagne. Le parc est avant tout porteur des valeurs immatérielles qui fondent les rapports des hommes (et ses villages alpins, camps de base et lieux de vie historique) avec la nature sauvegardée et les grands paysages de haute montagne.

En 2019, l'alpinisme est inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

De fait, l'alpinisme est particulièrement au cœur de l'économie de nos territoires des Écrins : de nombreux professionnels y travaillent et sont de véritables ambassadeurs de cette culture alpine : les gardiens de refuges, les guides de haute montagne, les habitants des villages en fond de vallées....



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

A l'heure du réchauffement climatique, les glaciers disparaissent et la nature évolue. Malgré des atouts considérables, le tourisme alpin subit des difficultés structurelles qui se caractérisent par une baisse de fréquentation et une faible consommation. Par ailleurs l'attractivité des grands sites touristiques alpins se dégrade. Il est urgent et vital d'investir pour que ces sites répondent mieux aux attentes des clients et pour redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent.

C'est de ces postulats ainsi que d'une mission de préfiguration menée en 2019 et 2020 par le Parc national des Écrins que l'idée de déployer le concept « Villages d'Alpinisme » est née. Ce projet s'inscrit dans une réponse à l'appel à projet POIA actions interrégionales porté par l'AD 05 avec le Parc national des Écrins en partenaire.

Le concept de « villages d'alpinisme » vient d'Autriche (Bergsteigerdoerfer) où une dizaine de villages adhèrent à une charte stricte dans la philosophie de la Convention Alpine, qui conduit aux habitants à se réapproprier leur village et à proposer aux vacanciers une forme de séjour à vocation durable. Un point d'honneur est mis sur les vieilles traditions. Ces villages racontent une histoire dans leur architecture qui épouse les paysages de haute montagne.

Au printemps dernier, une réponse à l'appel à projet du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA - Actions interrégionales) a été préparée pour travailler sur la thématique de l'alpinisme en lien avec l'Agence de Développement des Hautes-Alpes et le Parc national des Écrins.

Il s'agit de donner suite au travail entrepris par le Parc national des Écrins depuis 2019 dans le cadre du Grand Tour des Écrins et de l'itinérance en alpinisme dans le massif. Ainsi est né le programme "Villages d'Alpinisme des Écrins" (2021-2022) dont le chef de file est l'Agence de Développement avec le Parc national des Écrins en partenaire.

Objectifs du projet

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du massif des Écrins en valorisant les grands sites d'accueil (portes d'entrées du Parc national des Écrins). L'objectif est de **positionner la haute montagne et l'alpinisme comme vecteurs de développement économique et touristique, en les rendant plus accessibles auprès du grand public et des jeunes.**

Chef de file

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes.

Partenaire

Le Parc national des Écrins.

Moyens mis en œuvre

Le projet fait l'objet de valorisation de la dimension culturelle et historique de l'alpinisme (métiers, savoir-faire, architecture, protection, etc.) via le déploiement du concept de "Villages d'alpinisme" dans le massif des Écrins.

Sur la partie opérationnelle, des études stratégiques et de déploiement, des actions de valorisation des sites d'accueil, de mise en réseau des acteurs, de sensibilisation et de promotion seront prévues en 2021 et 2022.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
sur
le Massif Alpin

HAUTES
ALPES



partenaire
Parc national
des Ecrins

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

Parallèlement, seront développées des offres associées telles que : des itinéraires et des parcours d'alpinisme en itinérance, des écoles d'initiations, la valorisation de l'écologie d'altitude/verticale, des expositions culturelles et artistiques, etc.

Calendrier de réalisation

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

Axes opérationnels du programme

AXE 1 : Valorisation des grands sites : déploiement du concept villages d'alpinisme

- 1.1 Organisation d'un Eductour
- 1.2 Mission d'accompagnement - déploiement « Village d'Alpinisme »
- 1.3 Etude d'aménagement et de paysage
- 1.4 Boîte à outils communication
- 1.5 Equipement - signalétique

AXE 2 : Mise en réseau des acteurs, qualification et structuration de l'offre

- 2.1 Organisation de rassemblements des acteurs de la montagne
- 2.2 Identification des ambassadeurs "Villages d'alpinisme"
- 2.3 Constitution d'offres d'itinérance expérientielles haute montagne

AXE 3 : Education et sensibilisation du grand public aux patrimoines alpins, à la haute montagne, à l'alpinisme et au réchauffement climatique

- 3.1 Expositions et installations artistiques
- 3.2 Ecoles d'alpinisme dans les villages
- 3.3 Produits pédagogiques à destination du jeune public
- 3.4 Formation au réchauffement climatique
- 3.5 Posters "écologie verticale" pour les refuges et édition
- 3.6 Événementiel découverte de la haute montagne

AXE 4 : Campagne de promotion et outils de communication

- 4.1 Participation à un salon grand public
- 4.2 Création de contenus (vidéos et photos)
- 4.3 Relations presse
- 4.4 Edition : commande d'un ouvrage dédié à la valorisation de l'alpinisme
- 4.5 Volet digital des itinéraires "écologie verticale"
- 4.6 Campagne médias

AXE 5 : Animation du programme

Résultats attendus du programme

- positionner la haute montagne et l'activité d'alpinisme comme vecteurs de développement économique et touristique ;
- rendre la haute montagne et l'itinérance accessible et attractive auprès du grand public ;
- donner goût au jeune public de pratiquer la montagne l'été et goûter aux activités d'alpinisme et d'itinérance ;
- mettre en réseau les acteurs de la montagne et du tourisme, et les professionnels autour d'un projet fédérateur et innovant ;
- faire participer les habitants à la valorisation de leur cadre de vie et de leur savoir-faire ;
- développer l'emploi local en valorisant les ressources naturelles ;
- valoriser et protéger la culture alpine et l'activité d'alpinisme ;
- redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent ;



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

- augmenter la fréquentation touristique de la montagne l'été par le grand public et les jeunes ;
- augmenter le panier moyen (activités haute montagne) pouvant générer des retombées économiques et de l'emploi pour les entreprises locales.

Publics visés

Le grand public et les jeunes.

Grand public (familles, tous âges) :

- Qui pratique déjà la montagne
- Sensible à la montagne (mais ne pratique pas ou peu)
- Qui n'est pas familier ou ne connaît pas la montagne (aimerait venir/ sont attirés)

Jeunes : originaires du territoire (villages/massif/départements) ou hors territoire.

- Maternelles-primaires
- Collège-lycée (12-18 ans)
- Jeunes adultes (18-25 ans) (constat nouveaux pratiquants de la montagne/alpinisme)

Partenaires du projet

- les élus et techniciens d'institutions et collectivités (EPCI, Communes, Département, Région...),
- les prestataires d'activités (guides de haute montagne, accompagnateurs en montagne...),
- les hébergeurs (gardiens de refuges, gîtes d'étape et hôtels des villages d'alpinisme,
- les secours en montagne,
- les têtes de réseaux professionnels,
- les représentants du secteur touristique (Office de Tourisme, Isère Attractivité...),
- les habitants du massif, les artisans, les commerçants.

Localisation du projet

Le massif des Écrins, un des berceaux de l'alpinisme en France, se trouvant à cheval sur les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes et donc sur les Régions SUD PACA et AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

Les vallées ou bassins touristiques concernés sont : le Briançonnais, le Pays des Écrins, le Champsaur Valgaudemar, L'Oisans et la Matheysine (Valbonnais).

Cinq communes (ou groupement de communes) sont concernées ainsi que leurs sites emblématiques:

- Vallouise-Pelvoux (et plus particulièrement le site du Pré de Mme Carle),
- La Grave, Villar-d'Arène, Le Monétier-Les-Bains (et plus particulièrement les sites du Lautaret et du Casset),
- Saint-Christophe en Oisans (et plus particulièrement le site de La Béarde),
- La Chapelle-en-Valgaudemar (et plus particulièrement le site du Gioberney),
- Valjoux (et plus particulièrement le site du Désert).

Le cœur de Parc (et ses refuges) est également concerné par le projet.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

II. L'OBJET DE LA CONSULTATION

A. L'action 3.2 "Écoles d'alpinisme"

Dans le cadre du programme "Villages d'alpinisme des Écrins", l'action 3.2. prévoit la mise en place d'Écoles d'alpinisme" dans les villages identifiés.

Dans le cadre du projet de relance de l'alpinisme dans les Écrins et du développement de la qualification « Villages d'Alpinisme des Écrins » un positionnement spécifique a été défini pour l'alpinisme dans les Écrins. Ce positionnement insiste sur le rôle « d'école de la montagne et de l'alpinisme » du massif des Écrins et des villages d'alpinisme notamment pour les clientèles de jeunes.

L'objet sera donc ici de favoriser le développement de véritables camps de base dans les villages avec la mise en place de sites d'initiation à l'escalade et à l'alpinisme. Cela pourra consister en la création de sites ou le renforcement et repositionnement de sites existants et pas toujours positionnés ou adaptés aux jeunes et aux nouveaux pratiquants.

2 typologies de sites d'enseignement "lieux écoles" :

ESCALADE : Sites (naturels ou artificiels) d'escalade proches des villages, permettant de s'initier, découvrir et pratiquer l'escalade.

ALPINISME : Voies faciles d'initiation et Sommets écoles, des voies faciles, équipées et qui donnent accès à la haute montagne.

L'action 3.2 comprend :

- Le recrutement d'un accompagnant pour coordonner l'action (de la définition aux travaux) (l'objet de cette consultation).
- L'équipement de ces sites.
- La réalisation d'un "livret école" sorte de topo guide qui présente les sites.

B. L'objet de la consultation

L'Agence souhaite être accompagnée par un prestataire spécialisé pour la mise en place, la coordination et le suivi global de l'action 3.2 "Ecole d'alpinisme". C'est l'objet de la présente consultation.

C. Contenu de la mission

Mission 1. Définition du cahier des charges du concept "Écoles d'alpinisme" :

L'idée est que les pratiquants retrouvent dans chacun des Villages alpinisme des Écrins un concept équivalent de site d'enseignement pour l'escalade et l'alpinisme.

Le prestataire rédigera en lien avec l'Agence de Développement, le Parc, les communes et les acteurs locaux le cahier des charges du concept : qu'est-ce qu'un lieu école, un site d'enseignement, qu'est-ce que le pratiquant y apprend, quels parcours types, quels équipements, etc.

Mission 2. Identification des lieux écoles et des encadrants

Sur chaque commune ciblée, le prestataire identifiera :

- les lieux écoles en termes d'escalade et d'alpinisme (sites d'initiation d'escalade, voies écoles, sommets école...)



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

- les encadrants (listes de guides, Brevet d'Etat ou autres personnes qualifiées et disponibles pour l'encadrement des sites écoles ainsi que leurs coordonnées)

A noter : Ces lieux "écoles d'alpinisme" devraient se situer prioritairement sur des sites en maîtrise foncière publique accessible sans droits d'entrée.

Mission 3. Evaluation de l'état des équipements présents et chiffrage des travaux et équipements nécessaires

En lien avec les communes et les acteurs locaux, le prestataire fera un état des lieux des sites d'enseignements "lieux écoles" pour :

- évaluer l'état général du lieu et des équipements,
- chiffrer les travaux d'aménagement nécessaires si besoin,
- chiffrer des équipements nécessaires,
- lister des professionnels qualifiés susceptibles de réaliser ce genre de travaux et équipements.

Mission 4. Suivi des travaux et de la mise en place des équipements et contractualisation

Le prestataire veillera à la bonne mise en place des équipements commandés par l'Agence de Développement.

Le prestataire conseillera l'Agence dans la rédaction de documents juridiques pour la gestion et la maintenance de ces équipements.

A noter : La contractualisation concernant la gestion et la maintenance de ces sites devra se faire sur un modèle ouvert avec publication d'un appel à candidature accessible à tous les porteurs de projet disposant des qualifications nécessaires (qualification professionnelle en escalade, ou alpinisme, travaux en altitude...). Les aspects juridiques liés à ces contractualisations seront approfondis avec l'Agence de Développement au lancement de l'opération et respecteront les règles nationales et européennes. Un document juridique sera créé à la mise en place des équipements. Il définira l'Agence de Développement des Hautes-Alpes (porteur de cette action) comme propriétaire de ces équipements. Il devra également préciser que l'accès sera libre et gratuit pour le public et que la vocation/destination des lieux devra demeurer tel que prévu dans cette opération pour une durée minimale de 5 ans après leur mise en place.

Mission 5. Suivi global de la mission, coordination des acteurs en lien avec "Écoles d'alpinisme"

Chaque étape de la mission se fera en lien avec l'Agence de Développement, le Parc national des Écrins et les acteurs préalablement identifiés dans chaque communes (élus, guides, etc.). Le prestataire organisera à la fois des groupes de travaux locaux dans chaque communes, des visites de terrain ainsi que 1 ou 2 réunions à l'échelle du massif qui constitueront des points d'étape et d'avancement de l'action. Le prestataire assurera le suivi global de la mission jusqu'à fin décembre 2022.

D. Communes concernées

- Vallouise-Pelvoux
- La Grave, Villar-d'Arène, Le Monétier-Les Bains
- Saint-Christophe-en-Oisans
- La Chapelle-en-Valgaudemar
- Valjouffrey

E. Calendrier de la mission

- Début de la mission : Juillet 2021
- Fin de la mission : Décembre 2022



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

III. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

A. Prix de la prestation

La réponse à la consultation devra comprendre un devis détaillant le prix global et forfaitaire pour chaque mission détaillée en partie II (avec une estimation du nombre de jours accordés par mission et le tarif journalier). Le prix devra être global et forfaitaire en faisant apparaître un montant hors taxe et toutes taxes comprises.

Le candidat devra intégrer dans son prix global et forfaitaire l'ensemble des frais inhérents à sa mission (déplacement, restauration, ...).

Le candidat devra remplir le bordereau de prix en annexe.

B. Les compétences requises

Le prestataire devra posséder des compétences pluridisciplinaires et une qualification professionnelle en escalade, alpinisme, travaux en altitude, et une expérience dans l'enseignement, l'initiation et la découverte de ces activités auprès du grand public et des jeunes.

C. Planning

- 2 juin 2021 : lancement de la consultation
- 30 juin 2021 à 12h : clôture de la consultation
- 5 juillet 2021 : choix du prestataire et réunion de démarrage de l'opération.

D. Réponse à la consultation

La réponse à la consultation devra comporter les éléments suivants :

- Présentation du prestataire et liste de références.
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».
- Une note explicative (compréhension du cahier des charges, description de la méthodologie utilisée et de la production rendue...).
- Une description précise de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission.
- Le budget TTC détaillé poste par poste de l'ensemble de la prestation (bordereau de prix unitaire à compléter).

E. Date et heure limites de réception des offres

Avant le Mercredi 30 juin 2021 12h00, par courriel mathilda.challet@hautes-alpes.net

F. Critères et modalités de sélection

La consultation, la sélection et le jugement des offres seront effectués dans le respect du règlement de mise en concurrence et procédure d'achat de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes. Les critères pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1 - Valeur technique 60 %
2 - Prix des prestations 40 %

G. Votre interlocutrice

Pour toute demande d'information complémentaire sur la consultation, n'hésitez pas à contacter :

Mathilda CHALLET

Chargée de mission Villages d'alpinisme des Écrins

Tél : 04 92 53 00 66 - 06 75 46 66 57 mathilda.challet@hautes-alpes.net



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

Annexe : Bordereau de prix unitaire

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE				
	LIBELLÉ MISSION	QUANTITÉ (nombre de jours estimé)	Prix journalier HT/TTC	Montant total HT/TTC
<u>Mission 1.</u>	Définition du cahier des charges du concept "Écoles d'alpinisme"			
<u>Mission 2.</u>	Identification des lieux écoles et des encadrants			
<u>Mission 3</u>	Evaluation de l'état des équipements présents et chiffrage des travaux et équipements nécessaires			
<u>Mission 4.</u>	Suivi des travaux et de mise en place des équipements et contractualisation			
<u>Mission 5.</u>	Suivi global de la mission, coordination des acteurs en lien avec "Écoles d'alpinisme"			
			TOTAL	